## Service des Eaux - Marché de fourniture de chlore pour l'année 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La fourniture de chlore nécessaire au traitement de l'eau dans les stations de traitement d'eau potable d'une part, et dans les piscines d'autre part, nécessite la passation d'un marché.

La consommation de chlore en bouteille de 50 kg varie annuellement entre 11 et 16 tonnes selon la qualité, et en fonction des conditions météorologiques. Au cours actuel du chlore (960 F HT les 100 kg livrés au dépôt affecté à cet effet aux Ateliers de la Pelouse et autorisé par arrêté préfectoral du 17 mai 1979) cela correspond à une dépense comprise entre 255 701 F et 371 930 F TTC pour les quantités ci-dessus indiquées.

La Société GAZECHIM-FOURNIER assure la distribution de chlore en bouteilles de 50 kg sur toute la zone Sud-Est de la France à partir des rampes de remplissage de Béziers ou de Moutiers.

La procédure retenue pour la passation de ce marché est celle du marché négocié à commandes, passé en vertu de l'article 312 bis du Code des Marchés Publics, avec la Société GAZECHIM-FOURNIER.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la 15<sup>ème</sup> Commission, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions.